Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Je me suis portée caution

---
Par citrine888

Bonjour,
Je me suis portée caution pour mon fils qui est en colocation (bail unique) mais je n'ai jamais reçu de copie du contrat de location signé par toutes les parties (y compris la caution de l'autre colocataire)
Suis-je en droit de l'exiger ?
Merci pour votre réponse.
Cordialement.

---
Par janus2

Bonjour,
La loi 89-462 prévoit effectivement que :

Le bailleur remet à la caution un exemplaire du contrat de location. Ces formalités sont prescrites à peine de nullité du cautionnement.

Le problème est que si le bailleur affirme qu'il vous a bien remis un exemplaire du bail, il vous sera impossible de démontrer le contraire. D'autant que, généralement, l'acte de cautionnement comporte une mention reconnaissant que la personne caution a bien reçu copie du bail...

---
Par citrine888

Merci de m'avoir répondu !